MALTRAITANCE ANIMALE

Faut-il rendre obligatoire les caméras dans les abattoirs ?

Pour en finir avec la maltraitance animale, une loi de 2018 incite les abattoirs à recourir à la vidéosurveillance. Aujourd'hui, des voix s'élèvent pour que le législateur les oblige à s'équiper. Pour ou contre ? Par Yves Deloison - Photographies : Bruno Fert

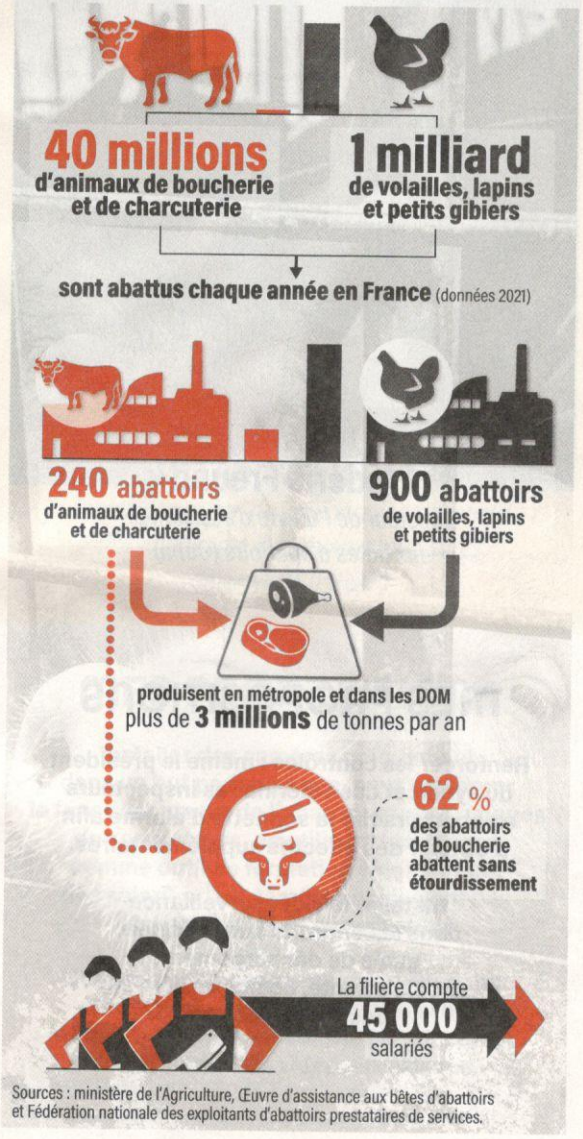

Sources : ministère de l'Agriculture, Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs et Fédération nationale des exploitants d'abattoirs prestataires de services.

INFIGRAPHIE : ART PRESSE - S. KOSOLWITTHAYANANT/ISTOCK

Depuis quelques années, nombre de vidéos dénonçant des maltraitances animales dans les abattoirs ont choqué les Français. Pour endiguer le phénomène, une commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie en France a été créée en 2016. L'année suivante, une proposition de loi du député Olivier Falorni, qui visait à rendre les caméras obligatoires, a été votée en première lecture à l'Assemblée nationale. Emmanuel Macron, qui se disait favorable à cette mesure durant la campagne de 2017, l'a enterrée une fois élu. Finalement, en 2018, un « dispositif de contrôle par vidéo des postes de saignée et de mise à mort » a été entériné dans le cadre de la loi EGalim, dite Agriculture et alimentation, mais seulement « à titre expérimental et sur la base du volontariat ». Cet article 71 n'a été suivi que de peu d'effet puisque, aujourd'hui, seuls 5 établissements se sont engagés dans cette voie après la loi (45 avaient précédemment mis en place un système). D'autre part, des associations s'interrogent sur la pertinence d'un tel dispositif si le contrôle des images est placé sous la responsabilité de l'entreprise : comment, dans ces conditions, garantir indépendance et transparence ?

L'avis de nos deux experts

Frédéric Freund
Directeur de l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (Oaba)

André Eloi
Directeur général de la Fédération nationale des exploitants d'abattoirs prestataires de services (FNEAP)

OUI

« Les caméras viennent en appui des contrôles

Il faut rendre la vidéosurveillance obligatoire ! La représentation nationale y était majoritairement favorable en 2018. Mais en usant d'arguments fallacieux, le lobby de la viande est parvenu à faire obstacle à la généralisation. Les législateurs n'ont donc pas suivi les recommandations de la commission d'enquête parlementaire qui recommandait l'obligation de l'enregistrement vidéo. En contrepartie, une proposition d'expérimentation a été décidée, mais uniquement sur la base du volontariat. C'est une grave erreur ! Il aurait fallu mettre en place un échantillonnage représentatif des différents types d'abattoirs de boucherie afin de réaliser une évaluation sur l'utilité réelle de ce dispositif. Aujourd'hui, les services vétérinaires reconnaissent qu'ils ne peuvent pas faire correctement leur travail d'inspection. En sous-effectif, ils se concentrent prioritairement sur l'hygiène alimentaire plutôt que sur la protection animale. Mais comme le ministère répond ne pas pouvoir financer cette mesure, pour compenser le défaut de vigilance, il se dit favorable à la présence de caméras. Certes, elles ne peuvent pas arrêter un opérateur ni lui indiquer les bonnes pratiques, mais elles viennent en appui des contrôles. Car même si les images appartiennent à l'entreprise, les services d'inspection de l'État sont habilités à les visionner et éventuellement, à les mettre à disposition des ONG. »

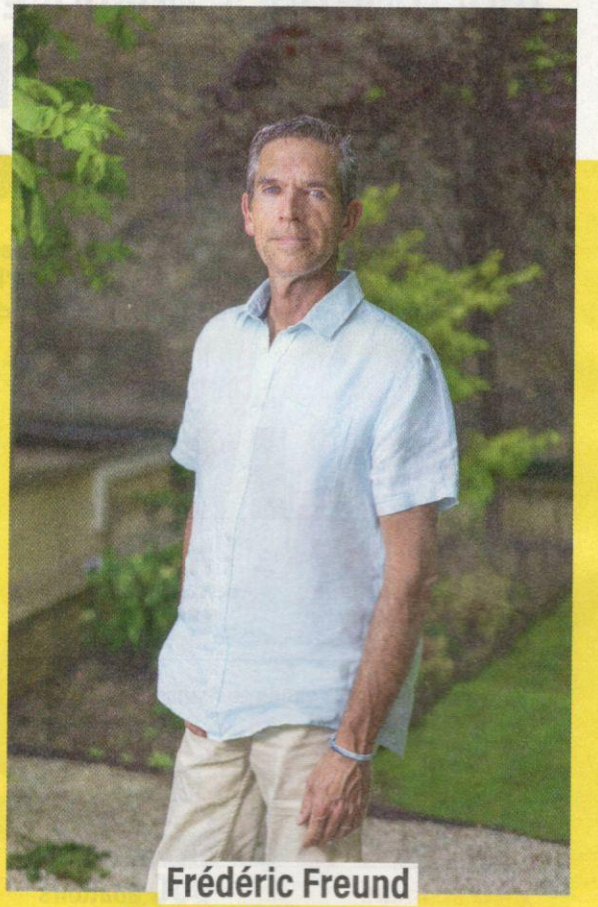

Frédéric Freund

Directeur de l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (Oaba)

MES PROPOSITIONS

Renforcer les contrôles : même le président du syndicat des vétérinaires inspecteurs en abattoirs tire la sonnette d'alarme afin d'obtenir des effectifs supplémentaires.

Installer la vidéosurveillance dans les endroits stratégiques : quais de déchargement, parcs d'attente, couloir et bien sûr postes d'abattage.

BRUNO FERT X2

André Eloi

Directeur général de la Fédération nationale des exploitants d'abattoirs prestataires de services (FNEAP)

NON

« Les services d'inspection sont présents dans nos établissements

La FNEAP n'est pas favorable à cette obligation. Chaque abattoir fonctionne différemment. C'est donc à chacun de décider de la pertinence de placer des caméras. Aujourd'hui, de nombreuses chaînes d'abattage en sont équipées. Notre fédération soutient les entreprises qui souhaitent utiliser la vidéosurveillance. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les services d'inspection de l'État sont constamment présents dans nos établissements afin d'effectuer des contrôles à chaque poste, avant et après l'abattage, une mission qui impose aux opérateurs de solides certifications pour être capable de s'adapter à chaque animal et savoir abattre sans engendrer de souffrance. Sur les dizaines de milliers de salariés de la filière, très peu sont accusés de maltraitance. Et les condamnations en justice ne sont pas si fréquentes que cela. Jusque-là, les vidéos qui ont été diffusées paraissent choquantes et leur impact est fort sur les personnes qui méconnaissent l'abattage, mais en réalité, ces images ne montrent pas toujours des procédures anormales. On y voit surtout les réactions physiologiques ou des mouvements réflexes d'animaux apeurés mais qui ne souffrent pas. »

MES PROPOSITIONS

Installer des caméras uniquement dans un but pédagogique, pour améliorer le fonctionnement de l'abattoir et les pratiques des opérateurs, en utilisant les images comme outil de formation à destination des salariés. Les caméras ne doivent pas être des outils de surveillance.

Utiliser les financements du dernier plan de relance du gouvernement, si nos établissements sont contraints d'installer des systèmes de vidéosurveillance.

BRUNO FERT X2